



## Règlement du Prix de thèse décerné par la Cour des comptes

### Préambule

La Cour des comptes attribue tous les deux ans un prix national.

Ce prix est destiné à récompenser les auteurs de thèse qui contribuent à l'amélioration des connaissances et à l'innovation en matière de finances publiques et gestion publique (en incluant, sans le restreindre à ces seuls champs, les aspects juridictionnels et la certification) ainsi qu'en matière d'évaluation des politiques publiques.

La langue de publication de la thèse est le français ou l'anglais. Le candidat doit être de nationalité française ou avoir soutenu sa thèse dans une université française. Si la thèse est rédigée en anglais, un résumé long en français doit être adjoint.

### Article premier – Nature des thèses et critères d'appréciation

Le prix 2023 de thèse de la Cour des comptes a pour objet de récompenser la ou les meilleures thèses de doctorat soutenues entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2022.

Les thèses doivent contribuer à la compréhension de la gestion et des finances publiques ou à l'évaluation des politiques publiques, en renouveler l'approche théorique ou empirique tout en en proposant une traduction opérationnelle. Elles doivent être facilement appropriables par le public des professionnels du secteur.

### Article 2 – Description du prix

Le prix sera remis à la fin du printemps 2023. Il est envisagé que la cérémonie de remise du prix se déroule en juin 2023. La présence des lauréats est obligatoire.

Le prix est honoré d'une récompense de 5 000 euros. En cas d'*ex aequo*, deux prix de 2 500 euros pourront être attribués.

Un prix spécial d'une valeur de 2 000 euros peut, le cas échéant, être également attribué.

### Article 3 – Composition du jury

Le prix est décerné par un jury dont les membres sont désignés par le Premier président de la Cour des comptes.

Il est composé à parité de magistrats des comptes et d'enseignants-chercheurs.

La présidence du jury est assurée par le Premier président de la Cour des comptes et la vice-présidence par un membre du jury désigné par le Premier président.

La composition du jury fait l'objet d'une communication aux candidats.

#### **Article 4 – Calendrier du prix**

Le calendrier du prix est le suivant :

<b>Décembre 2022</b>	Publicité du concours auprès de revues spécialisées, de grandes écoles et d'universités intéressées par la gestion et les finances publiques, ainsi que par l'évaluation des politiques publiques
<b>31 mars 2023</b>	Date limite de dépôt des dossiers de candidature
<b>Avril-juin 2023</b>	Examen des dossiers reçus par les membres du jury
<b>Juin 2023</b>	Réunion du jury en plénière, élaboration du palmarès, remise du ou des prix à la Cour des comptes

#### **Article 5 – Composition du dossier de candidature**

Les dossiers de candidature sont à adresser pour le 31 mars 2023.

Afin que le dossier de candidature soit considéré comme recevable, il doit être constitué des pièces suivantes :

1. le texte de la thèse ;
2. le rapport de soutenance de la thèse (si ce document n'est pas délivré par votre université, fournir un document attestant de la soutenance et la délivrance du titre de docteur) ;
3. les rapports des rapporteurs de la thèse ;
4. un résumé de moins de 5000 caractères en français, portant sur la problématique et les principaux résultats mis en évidence ainsi que leur intérêt pour la gestion et les finances publiques ou pour l'évaluation des politiques publiques ;
5. un *curriculum vitae* du candidat, indiquant notamment le nom de la directrice ou du directeur de la thèse, la date et l'université de soutenance, la liste des membres du jury, le champ disciplinaire, et une liste de publications (en distinguant les articles publiés dans des revues à comité de lecture, les articles publiés dans des revues sans comité de lecture, les articles soumis en précisant l'état d'avancement du processus (soumis, en révision ou accepté) et les documents de travail) ;
6. la copie d'une pièce d'identité.

L'ensemble des pièces doit être déposé sur la plateforme consacrée avant le 31 mars 2023. Pour recevoir un accès individuel et nominatif à la plateforme, il suffira d'indiquer son intention à candidater à l'adresse mail suivante : [prixdethese2023@ccomptes.fr](mailto:prixdethese2023@ccomptes.fr)

#### **Article 6 – Modalités d'expertise des thèses**

Chaque thèse reçue fait l'objet d'un examen approfondi par deux membres du jury : un magistrat des comptes et un enseignant-chercheur.

Chaque binôme présente les résultats de son analyse au cours de la réunion du jury qui statue en formation plénière, chaque membre du jury ayant pu prendre connaissance de l'ensemble des thèses présentées. Le jury choisit la thèse lauréate par consensus. Il attribue éventuellement un prix spécial.

Le président du jury rend public le palmarès lors de la remise du ou des prix à la Cour des comptes.

### **Article 7 – Déclaration d'intérêt**

Les membres de chaque binôme d'évaluation n'ont aucune forme d'implication avec les thèses qu'ils évaluent.

Lors des délibérations, les membres du jury étant impliqués dans l'encadrement de l'une ou l'autre des thèses débattues s'abstiennent de porter un jugement sur la thèse en question.

Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des comptes

Fait à Paris, le 20 JAN. 2023

*Pierre Moscovici*